

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015

A une séance ordinaire tenue le 20 avril 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc

formant quorum;

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller	Normand Leroux
------------------------	----------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 164-04-2015
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 16 et 30 mars 2015**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AC-02-2015*)

- 4.2- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AD-02-2015*)
- 4.3- Adoption amendement au règlement de construction 224-2008 (*Règlement 224-A-02-2015*)
- 4.4- Adoption amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-F-02-2015*)
- 4.5- Adoption amendement au règlement des conditions de délivrance des permis (*Règlement 227-A-02-2015*)
- 4.6- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HT 331 au détriment de la zone HT 330 (*Règlement 222-AB-01-2015*)
- 4.7- Adoption : Règlement décrétant des travaux sur le chemin du Lac Millette (*Règlement 418-2015*)
- 4.8- Adoption : Règlement concernant la prévention des incendies (*Règlement 416-2015*)
- 4.9- Avis de motion : règlement de démolition (*Règlement 419-2015*)
- 4.10- Adoption : Projet de règlement de démolition (*Règlement 419-2015*)
- 4.11- Avis de motion : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239 (*Règlement 222-AE-04-2015*)
- 4.12- Adoption projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239 (*Règlement 222-AE-04-2015*)
- 4.13- Avis de motion : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 8 dans toute zone autre que résidentielle (*Règlement 222-AF-04-2015*)
- 4.14- Adoption projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 8 dans toute zone autre que résidentielle (*Règlement 222-AF-04-2015*)
- 4.15- Avis de motion : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct (*Règlement 222-AG-04-2015*)
- 4.16- Adoption projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct (*Règlement 222-AG-04-2015*)
- 4.17- Avis de motion : amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la notion d'aménagement paysager dans le centre-ville (*Règlement 225-D-04-2015*)
- 4.18- Adoption projet d'amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la notion d'aménagement paysager dans le centre-ville (*Règlement 225-D-04-2015*)
- 4.19- Avis de motion : amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-G-04-2015*)

- 4.20- Adoption projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-G-04-2015*)
- 4.21- Avis de motion : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251 (*Règlement 222-AH-04-2015*)
- 4.22- Adoption projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251 (*Règlement 222-AH-04-2015*)
- 4.23- Avis de motion : amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la zone CVG 405 (*Règlement 225-E-04-2015*)
- 4.24- Adoption projet d'amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la zone CVG 405 (*Règlement 225-E-04-2015*)
- 4.25- Avis de motion : amendement au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour modifier la tarification (*Règlement 402-A-2015*)
- 4.26- Adoption projet d'amendement au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour modifier la tarification (*Règlement 402-A-2015*)
- 4.27- Avis de motion : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone H 132 au détriment de la zone H 204 (*Règlement 222-AJ-04-2015*)
- 4.28- Adoption projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone H 132 au détriment de la zone H 204 (*Règlement 222-AJ-04-2015*)
- 4.29- Avis de motion : amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-H-04-2015*)
- 4.30- Adoption projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-H-04-2015*)
- 4.31- Avis de motion : amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AK-04-2015*)
- 4.32- Adoption projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AK-04-2015*)
- 4.33- Avis de motion : amendement au règlement de PIIA 225-2008 (*Règlement 225-F-04-2015*)
- 4.34- Adoption projet d'amendement au règlement de PIIA 225-2008 (*Règlement 225-F-04-2015*)

5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions : Ingénieurs rue de l'Église
- 5.2- Résultat des soumissions : Collecte et transport des matières résiduelles

6- Administration et Finances

- 6.1- Présentation des états financiers 2014 de la Ville (dépôt)

- 6.2- Dépôt du certificat du greffier concernant la tenue le 16 avril 2015 de la période d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 415-2015 et 417-2015
- 6.3- Exemption de cases de stationnement 173 Principale
- 6.4- Mandat planification stratégique
- 6.5- Paiement de la facture de la table traçante et numérisateur de plans
- 6.6- Dépôt du certificat des activités du trésorier selon le chapitre 13 de la *loi sur les élections et référendums*
- 6.7- Paiement de la facture de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le mandat de rénovation cadastrale (38 362,44 \$ taxes incluses)
- 6.8- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- **Sécurité publique**

- 7.1- Paiement à la Sûreté du Québec de la quote-part 2015 de la Ville de Saint-Sauveur
- 7.2- Paiement de facture Boutique du Plongeur inc pour la fourniture et installation d'un compresseur (54 728,10 \$)
- 7.3- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 mars 2015

8- **Travaux publics et génie**

9- **Environnement**

10- **Urbanisme** (10.1 à 10.19 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 7 avril 2015*)

- 10.1- 67, rue Principale : « 9313-3106 Québec inc. » Piscine creusée, plans 2015-022
- 10.2- 411, rue Principale : « Sudinvest inc. » Clôture pour terrasse, plans 2015-023
- 10.3- 194, rue Principale : Terrasse et revêtement extérieur, plans 2015-024
- 10.4- 129, rue Principale : « Piscines St-Sauveur » Revêtement extérieur et toiture, plans 2015-025
- 10.5- 219, chemin du Lac-Millette Portes et fenêtres, plans 2015-027
- 10.6- 8, avenue Lafleur Nord : « Caroline Ross Coiffure » Lettrage, plans 2015-028
- 10.7- 29, avenue Saint-Denis : « Multi-Prêts hypothèques » Enseigne communautaire, plans 2015-029
- 10.8 29, avenue Saint-Denis : « Groupe financier Arseneault-Léveillé » Enseigne communautaire, plans 2015-030

- 10.9- 443, rue Principale : « Erod communication » Enseigne en projection, plans 2015-031
- 10.10-365 C, rue Principale : « Clinique de santé respiratoire des Sommets » Lettrage, plans 2015-032
- 10.11-17, avenue Lafleur Sud : « Bibi et Cie » Enseigne en projection et lettrage, plans 2015-033
- 10.12-411, rue Principale : « Café Mountain » Lettrage, plans 2015-034
- 10.13-157, rue Principale : « Encadrimage+ » Enseigne à plat, plans 2015-035
- 10.14-125, avenue de l'Église, local 10 : « Chésèd naturopathie holistique » Enseigne communautaire, plans 2015-036
- 10.15-434, rue Principale : Structure communautaire, plans 2015-037
- 10.16-219, chemin du Lac-Millette : « Saucisserie St-Sauveur » Enseigne à plat, plans 2015-039
- 10.17-36, avenue de la Gare, local 205 : « Gabrielle Delorme acupuncture » Enseigne en projection, plans 2015-040
- 10.18-Dérogation mineure accord de principe 205, rue Principale : « Fabrique Saint-Sauveur »
- 10.19-Lotissement Avenue Vital : « Coach » 5 665 148 à 5 665 150, plans 2015-041
- 10.20-Dérogation mineure : 359, rue Principale (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.21-Dérogation mineure 159, chemin Legault (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.22-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mars 2015

11- Vie Communautaire

- 11.1- Entente pour enfant requérant des services personnalisés au camp de jour

12- Ressources Humaines

- 12.1- Engagement personnel temporaire été 2015

13- Correspondance

- 13.1- Projet de route touristique «Route des Belles-Histoires»
- 13.2- Tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Sauveur (16 juin 2015)
- 13.3- Souper bénéfique pour la fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides
- 13.4- Souper bénéfique au profit de la Société d'Histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut

- 13.5- Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur (2 juin 2015)
- 13.6- Contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne selon l'entente
- 14- Points nouveaux**
 - 14.1- Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2015
 - 14.2- Remise du dépôt de garantie La Boutique du Plongeur (5 472,81 \$)
 - 14.3- Facture entretien des puits communs avec Piedmont
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 165-04-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 166-04-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 167-04-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AC-02-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-AC-02-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 168-04-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AD-02-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-AD-02-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 169-04-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 224-A-02-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 224-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 224-A-02-2015 amendant le règlement de construction 224-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 170-04-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-F-02-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 258-2009

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 258-F-02-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 171-04-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 227-A-02-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DES CONDITIONS
DE DÉLIVRANCE DES PERMIS NUMÉRO 227-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 227-A-02-2015 amendant le règlement des conditions de délivrance des permis 227-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 172-04-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AB-01-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 février 2015;

ATTENDU: Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-AB-01-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté

RÉSOLUTION 173-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2015
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC MILLETTE
ET D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 773 682 \$

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 418-2015 décrétant des travaux sur le chemin du lac Millette et d'un emprunt au montant de 1 773 682 \$ est adopté.

RÉSOLUTION 174-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 416-2015
CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 416-2015 concernant la prévention des incendies est adopté.

AVIS DE MOTION 175-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2015
CONCERNANT LA DÉMOLITION

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 419-2015 concernant la démolition sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 176-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 419-2015
CONCERNANT LA DÉMOLITION

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 419-2015 concernant la démolition sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

AVIS DE MOTION 177-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AE-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AE-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 178-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AE-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AE-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239 est adopté.

AVIS DE MOTION 179-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AF-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc e donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AF-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 8 dans toutes les zones autre que résidentielle. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 180-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AF-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AF-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 8 dans toutes les zones autre que résidentielle est adopté.

AVIS DE MOTION 181-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AG-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AG-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 182-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AG-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AG-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct est adopté.

AVIS DE MOTION 183-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 225-D-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 225-D-04-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la notion d'aménagement paysager dans le centre-ville. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 184-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-D-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 225-D-04-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la notion d'aménagement paysager dans le centre-ville est adopté.

AVIS DE MOTION 185-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-G-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 258-2009

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-G-04-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 186-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-G-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 258-2009

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-G-04-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté.

AVIS DE MOTION 187-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AH-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AH-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 188-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AH-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AH-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251 est adopté.

AVIS DE MOTION 189-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 225-E-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 225-E-04-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la zone CVG 405. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 190-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-E-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 225-E-04-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la zone CVG 405 est adopté.

AVIS DE MOTION 191-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 402-A-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 402-A-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour modifier la tarification. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 192-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 402-A-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 402-A-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour modifier la tarification est adopté

AVIS DE MOTION 193-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AJ-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AJ-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone H 132 au détriment de la zone H 204. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 194-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AJ-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AJ-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone H 132 au détriment de la zone H 204 est adopté.

AVIS DE MOTION 195-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-H-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 258-2009

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-H-04-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009. Monsieur le conseiller Luc Leblanc également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 196-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-H-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 258-2009

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-H-04-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté

AVIS DE MOTION 197-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AK-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AK-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 198-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AK-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AK-04-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 199-04-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 225-F-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 225-F-04-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 200-04-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-F-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 225-F-04-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008 est adopté.

RÉSOLUTION 201-04-2015
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BUREAU DE PROFESSIONNELS :
INGÉNIEURS RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour des travaux, d'aqueduc et de voirie sur la rue de l'Église entre les rues Hébert et Lalonde en date du 30 mars 2015;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu dix (10) soumissions;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités*

et Villes incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent en partie de la subvention TECQ et du règlement d'emprunt à venir;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue de l'Église entre les rues Hébert et Lalonde est accordé à MLC et associés inc le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 21 385,35 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION 202-04-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 30 janvier 2015 à 11 h 00 pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Caroline Dufour agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Services Sanitaires St-Jérôme	3 557 227,92 \$

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 3 557 227,92 \$ incluant les taxes, présentée par Services Sanitaires St-Jérôme pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2015-2016-2017 est acceptée et que la directrice de l'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

COMMENTAIRE 203-04-2015
DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2014

ATTENDU : L'avis public publié le 1^{er} avril 2015 à l'effet que serait déposé le rapport financier 2014 à l'assemblée du conseil du 20 avril 2015;

ATTENDU : Le dépôt dudit rapport financier par le trésorier de la Ville de Saint-Sauveur;

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2014, incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

COMMENTAIRE 204-04-2015
CERTIFICAT DU GREFFIER
RÈGLEMENT 415-2015

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 16 avril 2015 pour le règlement 415-2015 pour remplacer et construire des trottoirs à différents endroits dans la Ville et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 435 000 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 415-2015 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

COMMENTAIRE 205-04-2015
CERTIFICAT DU GREFFIER
RÈGLEMENT 417-2015

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 16 avril 2015 pour le règlement 417-2015 se porter acquéreur d'un camion style «pick-up» et d'une chargeuse-rétrocaveuse pour le service des travaux publics et génie et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 220 500 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 417-2015 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RÉSOLUTION 206-04-2015
EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
173 PRINCIPALE

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de servitude intervenu entre la Ville de Saint-Sauveur et la Société en commandite Saint-Sauveur, il a été établi une servitude réelle de stationnement public sur une partie du lot 2 314 979 du cadastre du Québec.

ATTENDU qu'en contrepartie de la cession de cette servitude, la Ville de Saint-Sauveur s'est engagée à compenser les sommes requises afin de satisfaire à l'exigence du maintien de 43

cases de stationnement au bénéfice de la propriété de la Société en commandite Saint-Sauveur et exonère, par conséquent, cette dernière du maintien d'un tel nombre de cases de stationnement;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

Que la Ville de Saint-Sauveur, en contrepartie de l'acte de servitude consenti par Société en commandite Saint-Sauveur, exempte la propriété située au 173, rue Principale, à Saint-Sauveur du maintien de 43 cases de stationnement.

RÉSOLUTION 207-04-2015
MANDAT PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire mettre de l'avant une planification stratégique et pour se faire s'adjoint un consultant en gestion;

ATTENDU L'offre de service en date du 2 mars 2015 de Monsieur Simon Bastien consultant en gestion;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 14 avril 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Simon Bastien, consultant en gestion, pour l'élaboration d'une planification stratégique et ce pour un budget de 13 000 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 208-04-2015
PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA TABLE TRAÇANTE
ET NUMÉRISATEUR DE PLANS

ATTENDU L'acquisition d'une table traçante et numériseur de plans;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement de la Ville;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 7 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à payer à la firme CDW Canada inc la facture au montant de 12 417,72 \$ taxes incluses pour la fourniture d'une table traçante et numériseur de plans.

COMMENTAIRE 209-04-2015
CERTIFICAT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER
SELON LE CHAPITRE 13
DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

Le chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige qu'une fois par année le trésorier dépose auprès du

conseil un rapport des activités qu'il a effectuées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

RÉSOLUTION 210-04-2015
FACTURE MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MANDAT DE RÉNOVATION CADASTRALE

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 9 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer la facture de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le mandat de mise à jour du rôle d'évaluation suite à la rénovation cadastrale pour un montant de 38 362,44 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 211-04-2015
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 16 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 39270 à 39593) pour la période du 11 mars au 15 avril 2015 au montant de 702 046,14 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 212-04-2015
PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
DE LA QUOTE-PART 2015

ATTENDU La facture reçue pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2015 incluant un ajustement pour l'année 2014 soit un montant total de 3 270 317 \$;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à verser au ministre des Finances du Québec les sommes exigées pour les services de la Sûreté du Québec à savoir 1 635 158 \$ le 30 juin 2015 et 1 635 159 \$ le 31 octobre 2015.

RÉSOLUTION 213-04-2015
PAIEMENT DE FACTURE
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR

ATTENDU La résolution 09-01-2015 autorisant l'acquisition, suite à un appel d'offres, d'un compresseur pour le service des incendies conjointement avec les municipalités de Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard et Morin-Heights;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 2 avril 2015 du directeur du service des incendies;

ATTENDU Que les argents pour la partie de la Ville de Saint-Sauveur proviennent du fonds de roulement;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme La Boutique du Plongeur (Triton) ltée la somme de 54 728,10 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un compresseur pour le service des incendies la part de la Ville de Saint-Sauveur étant de 19 623 \$ taxes incluses et le solde sera facturé par le trésorier aux municipalités de Piedmont, Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard et Morin-Heights réparti sur la base de la population.

COMMENTAIRE 214-04-2015
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le service des incendies en mars 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 26 interventions durant le mois dont, entre autre, 7 entraides, 2 feux de bâtiment, 4 senteurs de fumée apparente, 1 désincarcération 3 fausse alarmes, 1 feu de cheminée et 2 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 215-04-2015
67, RUE PRINCIPALE : « 9313-3106 QUÉBEC INC. »
PISCINE CREUSÉE, PLANS 2015-022

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0518 présentée le 30 mars 2015 pour la propriété du 67, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-022, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 67, rue Principale.

RÉSOLUTION 216-04-2015
411, RUE PRINCIPALE : « SUDINVEST INC. »
CLÔTURE POUR TERRASSE, PLANS 2015-023

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0057 présentée le 5 mars 2015 pour la propriété du 411, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-023, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de clôture pour la propriété du 411, rue Principale.

RÉSOLUTION 217-04-2015
194, RUE PRINCIPALE :
TERRASSE ET COULEUR DES VOLETS, PLANS 2015-024

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0039 présentée le 16 mars 2015 pour la propriété du 194, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-024, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 194, rue Principale.

RÉSOLUTION 218-04-2015
129, RUE PRINCIPALE : « PISCINES ST-SAUVEUR »
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET TOITURE, PLANS 2015-025

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0075 présentée le 16 mars 2015 pour la propriété du 129, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit que, de par leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture villageoise de Saint-Sauveur;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute couleur vive est prohibée;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015,

quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-025 tel que modifiés par le courriel en date du 20 avril 2015, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 129, rue Principale, au motif que les couleurs ne s'apparentent pas aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture villageoise de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 219-04-2015
219, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « J. AUBRY »
PORTES ET FENÊTRES, PLANS 2015-027

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0100 présentée le 26 mars 2015 pour la propriété du 219, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Les modifications apportées à la demande originale par un courriel en date du 20 avril 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-027 tel que modifiés par le courriel en date du 20 avril 2015, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 219, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 220-04-2015
8, AVENUE LAFLEUR NORD : « CAROLINE ROSS COIFFURE »
LETTRAGE, PLANS 2015-028

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0670 présentée le 16 septembre 2014 pour la propriété du 8, avenue Lafleur Nord;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-028, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 8, avenue Lafleur Nord.

RÉSOLUTION 221-04-2015
29, AVENUE SAINT-DENIS : « MULTI-PRÊTS HYPOTHÈQUES »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-029

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0065 présentée le 11 mars 2015 pour la propriété du 29, avenue Saint-Denis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-029, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 29, avenue Saint-Denis.

RÉSOLUTION 222-04-2015
29, AVENUE SAINT-DENIS : « GROUPE FINANCIER
ARSENAULT-LÉVEILLÉ »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-030

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0066 présentée le 11 mars 2015 pour la propriété du 29, avenue Saint-Denis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-030, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 29, avenue Saint-Denis.

RÉSOLUTION 223-04-2015
443, RUE PRINCIPALE : « EROD COMMUNICATION »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2015-031

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0105 présentée le 16 mars 2015 pour la propriété du 443, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-031, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 443, rue Principale.

RÉSOLUTION 224-04-2015
365 C, RUE PRINCIPALE : « CLINIQUE DE SANTÉ RESPIRATOIRE
DES SOMMETS »
LETTRAGE, PLANS 2015-032

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0854 présentée le 19 novembre 2014 pour la propriété du 365 C, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-032, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 365 C, rue Principale.

RÉSOLUTION 225-04-2015
17, AVENUE LAFLEUR SUD : « BIBI ET CIE »
ENSEIGNE EN PROJECTION ET LETTRAGE, PLANS 2015-033

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0069 présentée le 20 mars 2015 pour la propriété du 17, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-033, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 17, avenue Lafleur Sud.

RÉSOLUTION 226-04-2015
411, RUE PRINCIPALE : « CAFÉ MOUNTAIN »
LETRAGE, PLANS 2015-034

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0901 présentée le 23 mars 2015 pour la propriété du 411, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-034, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 411, rue Principale.

RÉSOLUTION 227-04-2015
157, RUE PRINCIPALE : « ENCADRIMAGE+ »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-035

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0103 présentée le 24 mars 2015 pour la propriété du 157, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-035, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 157, rue Principale.

RÉSOLUTION 228-04-2015
125, AVENUE DE L'ÉGLISE, LOCAL 10 : « CHÉSÈD
NATUROPATHIE HOLISTIQUE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-036

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0106 présentée le 27 mars 2015 pour la propriété du 125, avenue de l'Église, local 10;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-036, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 125, avenue de l'Église, local 10.

RÉSOLUTION 229-04-2015
434, RUE PRINCIPALE :
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-037

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0785 présentée le 23 octobre 2014 pour la propriété du 434, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les options « 2 » des plans 2015-037, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage et de l'aménagement proposé à la base de la structure pour la propriété du 434, rue Principale.

RÉSOLUTION 230-04-2015
219, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SAUCISSERIE ST-SAUVEUR »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-039

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0099 présentée le 26 mars 2015 pour la propriété du 219, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-039, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 219, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 231-04-2015
36, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 205 :
« GABRIELLE DELORME ACUPUNCTURE »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2015-040

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0101 présentée le 27 mars 2015 pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 205;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-040, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 205.

RÉSOLUTION 232-04-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
205, RUE PRINCIPALE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure à l'article 114 du règlement de zonage no 222-2008 visant à permettre une marge de 0 m pour les nouveaux accès extérieurs (rampes d'accès, palier et escaliers) au lieu de 7,5 m.

RÉSOLUTION 233-04-2015
LOTISSEMENT : AVENUE VITAL
5 665 148 à 5 665 150, PLANS 2015-041

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2015, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-041, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 665 148 à 5 665 150, situés sur avenue Vital.

RÉSOLUTION 234-04-2015
DÉROGATION MINEURE
359, RUE PRINCIPALE

ATTENDU La résolution 141-03-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 25 mars 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la position du garage attaché au bâtiment principal à 0,77 m de la limite latérale droite au lieu de 1 m ainsi que régulariser le taux d'implantation au sol de 0,2561 au lieu de 0,25 et ce pour la propriété du 359 Principale.

RÉSOLUTION 235-04-2015
DÉROGATION MINEURE
159 CHEMIN LEGAULT

ATTENDU La résolution 87-02-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 25 février 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Les objections présentées lors de l'assemblée du 16 mars 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la hauteur de la clôture en bois traité sur une longueur de 70 mètres dans la cour arrière d'une hauteur de deux (2) mètres avec un talus variant de 46 centimètres à 61 centimètres et ce pour la propriété située au 159 chemin Legault.

COMMENTAIRE 236-04-2015
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de mars 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 46 permis d'émis en mars pour un total de 3 649 000 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 4 080 000 \$ comparativement à 982 000 \$ pour la même période en 2014.

RÉSOLUTION 237-04-2015
ENFANT REQUÉRANT DES SERVICES
PERSONNALISÉS AU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la plupart des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut offre un camp d'été aux enfants âgés de 5 à 14 ans;

ATTENDU QUE depuis toujours, les enfants d'une municipalité ont la possibilité de s'inscrire au camp d'été d'une autre municipalité et ce pour plusieurs raisons;

ATTENDU QUE les municipalités désirent poursuivre dans la même orientation à savoir, inscrire des enfants provenant d'une autre municipalité au camp d'été;

ATTENDU QUE de plus en plus d'enfants ayant des besoins particuliers associés à un diagnostic médical requièrent un encadrement personnalisé ;

ATTENDU QUE les municipalités reconnaissent qu'il est impératif d'intégrer ces enfants aux activités d'un camp d'été;

ATTENDU QUE souvent, ces enfants doivent être soutenus par un accompagnateur;

ATTENDU QUE les frais pour l'embauche d'un accompagnateur sont importants;

ATTENDU QUE les municipalités manifestent l'obligation de s'occuper des charges d'un enfant qui a besoin d'avoir recours à un accompagnateur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à payer les coûts engendrés pour l'embauche d'un accompagnateur pour les enfants requérant un service d'accompagnement, à savoir les coûts réels pour

l'embauche du personnel requis moins les frais d'inscription pour l'été 2015 et ce pour les enfants des Municipalités offrant le même service. À ces coûts peuvent s'ajouter des frais d'administration représentant un maximum de 15 % selon la politique de la municipalité hôte.

RÉSOLUTION 238-04-2015
ENGAGEMENT PERSONNEL TEMPORAIRE
ÉTÉ 2015

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 2 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Les personnes suivantes soient engagées au service des travaux publics et génie :

- Monsieur Matthew Lavergne soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,55 \$;
- Madame Martine Jeanson soit embauchée à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,55 \$;
- Monsieur Pascal Sabourin soit embauché à titre de chauffeur temporaire pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 21,69 \$;
- Monsieur Yvan Bélanger soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 35 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,55 \$;
- Monsieur Sébastien Thibault soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 30 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,55 \$;
- Monsieur Vincent Poulin soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 30 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,55 \$;
- Monsieur Jean-François Lanteigne soit embauché à titre de chauffeur temporaire pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 21,69 \$;
- Monsieur Jonathan Pleau soit embauché à titre de chauffeur temporaire pour une période de 33 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 21,69 \$;
- Monsieur Mathieu Lavoie soit embauché à titre de horticulteur temporaire pour une période de 34

semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 21,69 \$;

- Monsieur François Bélisle soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période indéterminée pour un remplacement d'employé absent, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,55 \$;

Les personnes suivantes soient engagées au service de la vie communautaire :

- Monsieur Bernard Desormeau soit embauché à titre de préposé temporaire installations récréatives pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 17,40 \$;
- Monsieur Claude Richer soit embauché à titre de préposé temporaire installations récréatives pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 17,40 \$;
- Monsieur Nicolas Tsai soit embauché à titre de préposé temporaire installations récréatives pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 17,40 \$;

Les personnes suivantes soient engagées au service de l'environnement pour l'écocentre :

- Monsieur André Lafleur soit embauché à titre de préposé temporaire écocentre pour une période de 35 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 19,67 \$;
- Monsieur Olivier Godin-Pelletier soit embauché à titre de préposé temporaire écocentre pour une période de 35 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 19,67 \$.

RÉSOLUTION 239-04-2015
PROJET DE ROUTE TOURISTIQUE
«ROUTE DES BELLES-HISTOIRES»

ATTENDU QUE le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides ;

ATTENDU QUE le projet a été déposé et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, par la résolution numéro CM 215-10-14, a accepté de participer au projet Route des Belles-Histoires dont le tracé dans la partie de la MRC représente 23 km sur un total de 281 km élaboré par Tourisme Laurentides ;

ATTENDU QUE le financement de la route des Belles-Histoires est pris en charge par la MRC des Pays-d'en-Haut (résolution numéro CM 215-10-14 ci-annexée) à partir de 2015, et ce, jusqu'en 2019 ;

ATTENDU QUE que la route traverse le territoire de la Ville de Saint-Sauveur ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le conseil de la Ville de Saint-Sauveur accepte que les panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire par le ministère de Transports du Québec (MTQ), sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires.

RÉSOLUTION 240-04-2015
TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE
DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Sauveur qui se tiendra le 16 juin 2015, et ce, à raison de 150 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 241-04-2015
SOUPER BÉNÉFICE POUR LA FONDATION
POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper au profit de la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides qui se tiendra le 28 avril 2015 et ce, à raison de 100 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 242-04-2015
SOUPER BÉNÉFICE :
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets pour le souper bénéfique de la Société d'Histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 22 mai 2015 et ce, à raison de 65 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 243-04-2015
TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur qui se tiendra le 2 juin 2015, et ce, à raison de 170 \$ le billet (taxes en sus).

RÉSOLUTION 244-04-2015
CONTRIBUTION ANNUELLE 2015
À LA CROIX-ROUGE

ATTENDU : L'entente intervenue entre la Ville de Saint-Sauveur et la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

ATTENDU : le rapport au conseil du greffier en date du 14 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remet à la Société Canadienne de la Croix-Rouge sa contribution annuelle pour la période de mai 2015 à avril 2016 à savoir une somme totale de 1 531,20 \$ soit 0,15 par habitant.

RÉSOLUTION 245-04-2015
SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et

encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <acsm.qc.ca>;
- en organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

RÉSOLUTION 246-04-2015
REMISE DU DÉPÔT DE GARANTIE
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR

ATTENDU La réception et l'installation du compresseur d'air respirable pour le service des incendies;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 16 avril 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme La Boutique du Plongeur, pour l'achat et l'installation du compresseur d'air respirable pour le service des incendies, le dépôt de garantie d'un montant de 5 472,81 \$ le matériel en question ayant été livré en conformité avec le devis d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 247-04-2015
FACTURE ENTRETIEN DES PUIXS COMMUNS
AVEC PIEDMONT

ATTENDU L'entente avec la municipalité de Piedmont pour l'entretien par cette dernière des puits communs d'alimentation en eau potable;

ATTENDU La facture de la municipalité de Piedmont en date du 15 avril 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 20 avril 2015;

ATTENDU QU'une partie de la facture, soit 10 500 \$, provient du surplus accumulé de la Ville le solde du budget;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer la facture à la municipalité de Piedmont d'un montant de 30 157,12 \$ pour l'entretien des puits communs d'alimentation en eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 248-04-2015 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire